



ASSOCIATION des RESPONSABLES de COPROPRIÉTÉ
A.R.C. LANGUEDOC-ROUSSILLON



PROCES – VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020 .

Les membres du conseil d'administration de l'ARC LANGUEDOC-ROUSSILLON, Association des Responsables de Copropriété en Languedoc-Roussillon se sont réunis **en tenant lieu d'Assemblée** générale ordinaire le 15 décembre 2020 à l'agence sise 11 Avenue d'Assas 34000 Montpellier, sur convocation du Président en exercice, Mr Jean Pierre Danet, transmise par newsletter, courriel et voie postale.

Cette assemblée générale quelque peu inhabituelle dans sa forme mais nécessitée par la longue période d'urgence sanitaire que la France connaît depuis des mois, avait pour but :

- de dépouiller les **52** bulletins de vote de nos adhérents, reçus à l'agence par les voies décrites ci-dessus .
- de les compter.
- de les valider.
- Ces 52 bulletins représentent : 28 conseils syndicaux de copropriété ,10 syndic bénévoles ,1 collectif de copropriétaires et 13 adhérents individuels.

1) Etaient présents pour constituer le bureau de séance :

-Président :Jean Pierre Danet, Président du CA de l'ARC-LR.

-Secrétaire : Catherine Raynaud, responsable administrative de l'agence

-Scrutateurs : Anne-Marie Mallet, Vice-Présidente de l'AR-LR , Joël Rigail trésorier, Gérard Le Verche responsable informatique, Nicolas Cattin adhérent.

2) Approbation du PV AG 2019.

Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 4

Le PV est adopté

3) Rapport moral et d'activité.

Ce rapport a été porté à la connaissance de nos adhérents début décembre par voie courriel

Ce rapport ne fait pas l'objet de vote.

4) Rapport Financier du trésorier.

Situation financière confortable permettant une continuité optimale de notre activité .

5) Approbation des comptes exercice 2019.

Pour : 47 Contre : 1 Abstention : 4

Les comptes de l'exercice 2019 sont adoptés

6) Quitus au trésorier.

Pour : 43 Contre : 1 Abstention : 8

Quitus est accordé au Trésorier

7) Approbation budget prévisionnel 2020.

Pour : 48 Contre : 1 Abstention : 3

Le budget prévisionnel 2020 est adopté

8) Approbation budget prévisionnel 2021.

Pour : 49 Contre : 1 Abstention : 2

Le budget prévisionnel 2021 est adopté

9) Ateliers.

Nous avons été en mesure de réaliser en 2019 les différents ateliers les plus essentiels . La situation a été très perturbée à ce sujet en 2020 du fait de la pandémie. nous envisageons d'offrir à nos adhérents des ateliers en visioconférence ou sous la forme de webinaire. Une communication interviendra sur le sujet en début d'année 2021

10) Déploiement du Logiciel de gestion

Cette nouvelle offre proposée par l'ARC-LR permet à tout syndic bénévole adhérent de recevoir une assistance très élaborée pour la bonne gestion d'une copropriété. C'est pourquoi nous avons sollicité votre vote afin de connaître votre adhésion au projet.

Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 6.

Le déploiement du logiciel de gestion développé par ERGOS est adopté

11) Communication.

Des initiatives communes avec l'ALEC nous ont permis de nous adresser plus efficacement aux adhérents confrontés aux problèmes des économies d'énergie.

12) Point sur le POPAC de la Métropole Hérault Méditerranée à Agde.

Ce contrat a été prolongé d'un an .C'est dans le cadre de tels projets que l'ARC-LR peut exercer pleinement sa capacité à rallier des copropriétaires à la bonne gestion de leurs biens.

13) Questions diverses.

Il n'y a eu ,en 2019, aucune évolution dans les dossiers des affaires Ethigestion /Bonnette/ ARCs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Fait à Montpellier le 15 décembre 2020

Le président de séance.

La Vice-Présidente

La secrétaire de séance.